

COMMUNE DE ROQUES-SUR-GARONNE

DECISION DU MAIRE 15-17



Le 9 juin 2015

Le Maire de la Commune de Roques-sur-Garonne,

- Vu la délibération du conseil municipal du 15 décembre 2009 portant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire et notamment l'alinéa 2,

- Considérant que la décision 13-16 en date du 13 mai 2013 est abrogée,

DECIDE

ARTICLE 1 – d'appliquer les tarifs suivant pour l'Accueil Loisirs Associé à l'Ecole (périscolaire) et Accueil Loisirs Sans Hébergement (mercredis après-midi, vacances) :

1. Tarifs de l'ALAE (Accueil Loisirs Associé à l'Ecole) :

Tranches	Matin	Midi	Soir
QF <400	0,18 €	0,36 €	0,27 €
401<QF>650	0,22 €	0,43 €	0,33 €
651<QF>850	0,23 €	0,46 €	0,34 €
851<QF>1000	0,25 €	0,49 €	0,37 €
QF >1001	0,33 €	0,66 €	0,49 €

La dégressivité de 20% est appliquée à partir du 2ème enfant fréquentant l'accueil de loisirs et présent sur la même activité (matin, midi ou soir).



2. Tarifs de l'ALSH (Accueil Loisirs Sans Hébergement) et mercredi :

⇒ ALSH Enfance :

Journée		
Tranches	1er enfant	Enfant supplémentaire
QF <400	5,77 €	4,62 €
401<QF>650	6,80 €	5,44 €
651<QF>850	7,31 €	5,85 €
851<QF>1000	7,83 €	6,26 €
QF >1001	10,51 €	8,41 €

1/2 Journée		
Tranches	1er enfant	Enfant supplémentaire
QF <400	3,14 €	2,51 €
401<QF>650	4,22 €	3,38 €
651<QF>850	4,74 €	3,79 €
851<QF>1000	5,25 €	4,20 €
QF >1001	6,80 €	5,44 €

La dégressivité de 20% est appliquée à partir du 2ème enfant fréquentant l'accueil de loisirs.
Les repas ne sont pas compris dans les tarifs ci-dessus et seront facturés par la communauté de communes Axe sud.

⇒ ALSH Jeunesse :

	Roquois	Non-Roquois
Adhésion annuelle	10,00 €	15,00 €

Vacances scolaires	
/ semaine	
Tranches	1 er enfant
QF <400	5,00 €
401<QF>650	10,00 €
651<QF>850	15,00 €
851<QF>1000	20,00 €
QF >1001	25,00 €

TARIFS SORTIES (Enfance et jeunesse)

Tarifs sorties	3,00 €	5,00 €	8,00 €	10,00 €	12,00 €	15,00 €	20,00 €	30,00 €	60,00 €
QF <400	1,65 €	2,75 €	4,40 €	5,50 €	6,60 €	8,25 €	11,00 €	16,50 €	33,00 €
401<QF>650	1,95 €	3,25 €	5,20 €	6,50 €	7,80 €	9,75 €	13,00 €	19,50 €	39,00 €
651<QF>850	2,15 €	3,55 €	5,70 €	7,10 €	8,50 €	10,65 €	14,20 €	21,30 €	42,65 €
851<QF>1000	2,30 €	3,80 €	6,10 €	7,65 €	9,20 €	11,50 €	15,30 €	23,00 €	45,90 €
QF >1001	3,00 €	5,00 €	8,00 €	10,00 €	12,00 €	15,00 €	20,00 €	30,00 €	60,00 €

ARTICLE 2 – Ces tarifs seront applicables à compter du **6 juillet 2015**.

Le compte rendu de la présente décision sera donné à la prochaine réunion du conseil municipal, en application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il fera l'objet d'un affichage en Mairie et sera transmis à la Sous Préfecture de Muret.

Certifié exécutoire
Publié le 21.06.15
Compte rendu du
conseil municipal donné
le 22.06.15
Reçu en sous-préfecture
le 30.06.15

Pour copie certifiée conforme.

Roques-sur-Garonne, le 9 juin 2015
Le Maire,
Christian CHATONNAY



